



ARRETE MUNICIPAL n°87/2022

**Arrêté de circulation du 12 septembre au 11 octobre 2022 inclus
Chemin du Petit Quartier**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux de branchement électrique de l'entreprise SPIE ZA La Forêt BP 5 44140 LE BIGNON du 3 Août 2022, **pour la période du 12 septembre au 11 octobre 2022 inclus.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Du 12 septembre au 11 octobre 2022 inclus, la circulation sera alternée manuellement, la vitesse sera limitée à 30 km/h avec interdiction de dépasser et le stationnement sera interdit Chemin du Petit Quartier.

Article 2 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise SPIE.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.



Le 05 Août 2022

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**